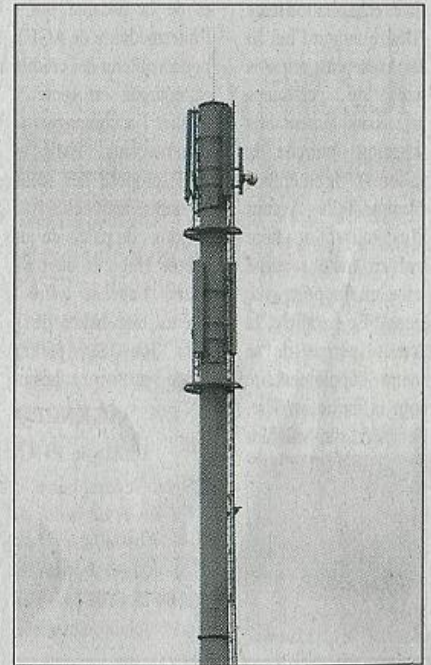


## PONT-DE-L'ISÈRE

### Antenne relais : la création d'une fédération

**L**es dangers supposé du rayonnement électromagnétique des antennes relais de la téléphonie mobile n'est pas seulement le fait de Larnage. On retrouve ces difficultés dans d'autres agglomérations (Romans-Bourg de Péage, Pont de l'isère, Crest, Combovin...) où des cas d'électro sensibilité sont déjà signalés. Pour préserver son environnement et sa qualité de vie, le collectif de Larnage présidé par Alain Gay vient de se fédérer au sein de la "Fédération des collectifs de riverains d'antennes relais" qui a vocation à défendre les intérêts des personnes au rayonnement. Cette fédération est constituée des cinq collectifs drômois (Romans-Bourg de Péage, Pont de l'isère, Crest, Combovin, Larnage) ainsi que d'un collectif de Dôle (Jura) qui les a rejoints.

**L'antenne de Larnage décriée**  
Après le rapport récent du Criirem, qui décrivait les risques de cancers "largement dépassés", on ne peut donc que s'interroger sur l'impact direct de cette antenne sur la santé des riverains. Si le principe de précaution avait été appliqué comme le prévoit l'article 5 de la loi constitutionnelle relative à la charte de l'environnement, et comme le demandait le collectif "Les riverains du stade", des risques inutiles auraient été évités alors que des solutions existent pour résoudre ce problème : déplacement de l'antenne relais à plus de 350 m de toutes habitations. Utilisation de la fibre optique pour amener le signal sur place en souterrain avec l'installation aérienne de petites antennes n'émettant pas plus de 0,6 Volt/mètre comme le préco-



**Le déplacement de l'antenne toujours au point mort.**

nise le Criirem. L'action sur place se poursuit. Le collectif entame une série de réunions publiques en Drôme et Ardèche avec la présence de Michèle Rivasi. □